

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 611

présenté par
Mme Blin, M. Cinieri et Mme Serre

ARTICLE 2 OCTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition crée une charge administrative supplémentaire à l'endroit des professionnels de santé remettant en question la pratique de l'activité libérale des professions de santé dans notre pays.

Telle est la raison de cet amendement de suppression.